

- Sainte Euphémie est rattachée au canton de Nyons et Baronnies

Le Département exerce les compétences fixées par la loi. Certaines sont obligatoires, d'autres facultatives. La réforme territoriale (loi NOTRe – août 2015) a statué une nouvelle répartition des compétences entre collectivités.

Maintenu comme échelon de proximité, garant des solidarités humaines et territoriales, le Département est chef de file de l'action sociale et premier partenaire des communes.

Compétences relevant du Département

- **Solidarités humaines, action sociale et santé** : enfance-famille, personnes âgées et/ou handicapées, insertion, aides sociales
- **Transport des élèves handicapés**
- **Solidarités territoriales et développement** : aide aux communes, agglomérations et communautés de communes
- **Collèges** : construction, rénovation des bâtiments, restauration scolaire, équipement numérique, actions éducatives
- **Routes départementales** : entretien, rénovation du réseau et des ouvrages d'art, construction de nouvelles routes
- **Développement numérique pour un territoire connecté** (téléphonie mobile, très haut débit, fibre optique à la maison, soutien aux tiers-lieux)
- **Espaces naturels sensibles** : aménagement, entretien, préservation, ouverture au public
- **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** : contribution au budget de fonctionnement et d'investissement
-

Compétences partagées avec d'autres collectivités :

Agriculture, culture, sport, tourisme, éducation populaire